



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 02 AVRIL 2021

n° 09-2021

Approbation du compte de gestion 2020

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni, Vendredi 02 avril 2021 à **14 heures à SAINT-LO** au Conseil départemental, en salle audio en présentiel, et visioconférence, sur convocation du 25 mars 2021.

La séance est présidée par M. André DENOT, Président du SMPH.
Secrétaire de séance : Mme Stéphanie CANTREL.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

M. André DENOT en présentiel	Conseiller départemental Président du SMPH
M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE en visioconférence	Conseiller départemental
Mme Malika CHERRIERE en visioconférence	Conseillère régionale 1 ^{ère} Vice-Présidente
M. Mickaël GRANDIN en visioconférence	Conseiller communautaire Saint-Lô Agglo 2 ^{ème} Vice-Président du SMPH
M. Loïc RENIMEL en présentiel	Conseiller communautaire Saint-Lô Agglo
Mme Emmanuelle LEJEUNE en présentiel	Maire de Saint-Lô 3 ^{ème} Vice-Présidente du SMPH
Mme Stéphanie CANTREL en visioconférence	Conseillère municipale Ville de Saint-Lô

EXCUSES :

Membres titulaires :

M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental 4 ^{ème} Vice-Président du SMPH
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale
M. Jean-Manuel COUSIN	Conseiller régional

Approbation du compte de gestion 2020

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport du président du SMPH du 02 avril 2021 et le compte de gestion de l'exercice 2020 établi par le payeur départemental présentant des résultats identiques à ceux du compte administratif ;

Le comité, à l'unanimité des membres participants,

Approuve le compte de gestion 2020 avec un excédent global de 2 807 090,04 euros se répartissant comme suit :

- un excédent de 2 252 537,81 euros pour la section de fonctionnement
- un excédent de 554 552,23 euros pour la section d'investissement.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,

André DENOT

